



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: Sika Boom® AS-PRO
Autres moyens d'identification	: Donnée non disponible
Nom de la compagnie	: Sika Canada Inc. 601, avenue Delmar Pointe-Claire, QC H9R 4A9 Canada www.sika.ca
Téléphone	: (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452
Fac-similé	: -
Adresse de courrier électronique	: ehs@ca.sika.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	: (24/7 – International et Local) Service en anglais : +1 866 519 4752 Service en français : +1 760 476 3961 Code d'accès 3E GIR : 17138
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	: Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Aérosols	: Catégorie 1
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Catégorie 4
Irritation de la peau	: Catégorie 2
Irritation oculaire	: Catégorie 2B
Sensibilisation des voies respiratoires	: Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	: Catégorie 1
Cancérogénicité	: Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-	: Catégorie 2



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

tion répétée (Inhalation)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration $\geq 1\%$.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentration (% w/w)
Masse de la réaction de 4, 4'-méthylènediphényle diisocyanate et o-(pisocyanatobenzyl) isocyanate de phényle	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2B; H320 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	$\geq 30 - \leq 60$
Phosphate de tri(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	Acute Tox. 4; H302	$\geq 10 - \leq 30$

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | | |
|--|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre. |
| En cas de contact avec la peau | : | Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | effets irritants
effets sensibilisants
Apparence asthmatique
Toux
Troubles respiratoires
Réactions allergiques
Migraine
Provoque une irritation de la peau et des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| Avis aux médecins | : | Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|------------------------------|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
Eau pulvérisée |
|------------------------------|---|--|



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

Pulvérisateur d'eau

- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Refusez l'accès aux personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

cation.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage : ATTENTION : L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la
sures lumière de soleil directe et des températures de plus de 50°C.
Ne pas ouvrir par la force ou jeter au feu, même après usage.
Ne pas vaporiser vers/sur des flammes ou des objets chauffés au rouge.
Garder dans le contenant original.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

Matières à éviter : Produits explosifs
Gaz toxiques
Liquides toxiques
Matières radioactives

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Masse de la réaction de 4, 4'-méthylènediphényle diisocyanate et o-(pisocyanatobenzyl) isocyanate de phényle	9016-87-9	TWA	0.005 ppm 0.07 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
éther méthylique	115-10-6	TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
isobutane	75-28-5	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

		TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
butane	106-97-8	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		VEMP	800 ppm 1,900 mg/m3	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
N'enlever la protection respiratoire et la protection de la



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune pâle
Odeur	: caractéristique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: non établi(e)
Point/ intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: -13 °C (9 °F) Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 8300 hPa
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 21 kg/m3
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-	: Donnée non disponible



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

inflammation	
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible
Distribution de la taille des particules	: Donnée non disponible
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	: 2 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Composants:

Masse de la réaction de 4, 4'-méthylènediphényle diisocyanate et o-(pisocyanatobenzyl) isocyanate de phényle:

Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 2.24 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
-------------------------------	---

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

IARC Sans objet

OSHA Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

Effet de serre potentiel

Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Composants:

propane:

Potentiel de réchauffement planétaire sur 20 ans: 0.072
Potentiel de réchauffement planétaire sur 100 ans: 0.02
Potentiel de réchauffement planétaire sur 500 ans: 0.006
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.036 yr
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Autres informations: Composés divers

butane:

Potentiel de réchauffement planétaire sur 20 ans: 0.022
Potentiel de réchauffement planétaire sur 100 ans: 0.006
Potentiel de réchauffement planétaire sur 500 ans: 0.002
Durée de vie dans l'atmosphère: 0.019 yr
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Autres informations: Composés divers

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Emballages contaminés	:	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1950
Nom d'expédition	:	Aerosols, inflammable
Classe	:	2.1
Groupe d'emballage	:	Non assigné par la réglementation
Étiquettes	:	Flammable Gas
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	203
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	203

Code IMDG

No. UN	:	UN 1950
Nom d'expédition	:	AEROSOLS



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1950
Nom d'expédition : AÉROSOLS
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 2.1
Code ERG : 126
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C : limite du plafond
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	: Chemical Abstracts Service
DNEL	: Derived no-effect level
EC50	: Half maximal effective concentration
GHS	: Globally Harmonized System
IATA	: International Air Transport Association
IMDG	: International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	: Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	: Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	: International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	: Occupational Exposure Limit
PBT	: Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	: Predicted no effect concentration
REACH	: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	: Substances of Very High Concern
vPvB	: Very persistent and very bioaccumulative

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.



Sika Boom® AS-PRO

Date de révision 06/09/2026

Date d'impression 06/09/2026

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 06/09/2026

Format de la date : mm/jj/aaaa

Personne qui a préparé la FDS : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 513,477

CA / 3F